

Restaurer le bocage des Vallées du Haut-Anjou

AIDES FINANCIÈRES pour vos projets de plantation de HAIES BOCAGÈRES

Les critères d'éligibilité :

- Planter sur le territoire des Vallées du Haut-Anjou
- Planter des essences locales, minimum 100 mètres linéaires en dehors des zones agglomérées.

Les aides financières :

- Le coût de la fourniture des plants est réduit à 2,6 € mètre linéaire (net de taxe) et subventionné à 50%.
- Les protections contre le gibier et le pailage sont également subventionnées dans la limite de 4,5 € mètre linéaire.

Les délais d'inscription :

- Jusqu'à mi juillet pour une livraison des plants en hiver.

Pour bénéficier des aides :

Contactez l'Association EDEN qui étudiera votre projet sur le terrain, et réalisera le dossier de demande de subvention pour vous.

Association EDEN

l.tertrais@eden49.com

02 41 77 07 59

06 60 89 08 29

